



THE AFRICAN CAPACITY BUILDING FOUNDATION | FONDATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN AFRIQUE
Securing Africa's future through capacity development
Assurer l'avenir de l'Afrique en renforçant les capacités



Transforming Africa's Trade

African Export-Import Bank
Banque Africaine d'Import-Export

Note d'orientation N° 1 2024



De la vision à la réalité : stimuler les PME grâce à l'affacturage à l'ère de la ZLECAf

Principaux messages

- Des progrès significatifs ont été réalisés dans le programme de mise en œuvre de la ZLECAf, qui comprend la création de l'Initiative commerciale guidée, du Fonds de stabilisation et de la Facilité de financement des PME.
- En Afrique, il existe 44 millions de PME qui représentent 80 pour cent de tous les emplois.
- Compte tenu de ces densités, la ZLECAf et ses différentes plateformes de mise en œuvre créent de nouvelles opportunités en vue de générer des économies d'échelle pour l'affacturage en tant que source de financement innovante, alternative et abordable pour la croissance et le développement des PME.
- L'affacturage pourrait devenir un instrument de financement essentiel pour attirer la participation des PME de « deuxième génération » vers les marchés régionaux et les chaînes de valeur, contribuant ainsi à accroître la nature qualitative et les volumes du commerce intra régional.
- L'infrastructure commerciale et financière de la ZLECAf se prête à une participation renforcée et axée sur les transactions du secteur du capital-investissement et du capital-risque en Afrique, en termes de soutien au financement des PME par le biais de l'affacturage.

Introduction

L'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) constitue une réalisation majeure par sa portée, ses promesses et son ambition. Sa création en mars 2018 a représenté une étape audacieuse dans la création d'un édifice conceptuel, juridique et politique pour accélérer l'intégration commerciale et économique du continent. C'est précisément dans la création d'un marché unique pour les biens, les services, les investissements et autres facteurs de production que, d'une part, les petites et moyennes entreprises (PME) pourraient bénéficier de manière significative ; et d'autre part, que l'affacturage, comme modalité permettant de répondre aux contraintes de capital et de liquidités des PME, peut jouer un rôle formateur en tant que source continue de financement alternatif et abordable.

Depuis son entrée en vigueur en janvier 2021, la ZLECAf est non seulement la plus grande zone de libre-échange en termes de couverture géographique, mais elle rassemble un marché de 1,3 milliard de personnes et un PIB combiné de 3,4 milliards de dollars. En août 2023, 47 des 54 pays signataires (87 %) avaient déposé leurs instruments de ratification de la ZLECAf (UA 2023). Surtout, la ZLECAf devrait augmenter le commerce intracontinental et le faire passer de son niveau actuel de 15 pour cent à 25 pour cent d'ici à 2040 (UNECA 2021).

C'est au niveau de l'interface commerciale intra-africaine que les PME et l'affacturage créent un cercle vertueux pour stimuler la croissance économique et le développement social, à travers des chaînes de valeur régionales capables de relier des marchés intérieurs disparates et souvent fragmentés. Ainsi, on ne soulignera jamais assez l'importance des PME pour les objectifs de transformation et d'intégration de la ZLECAf : en 2020, dans tout le continent, il y avait 44 millions de PME qui fournissaient 80 pour cent de tous les emplois (Borerwe 2021).

Une évaluation des progrès de la ZLECAf

En témoignage à sa détermination à concrétiser cette vision, l'Union africaine a déclaré 2023 « Année de la ZLECAf » avec un sous-thème « Accélération de la mise en œuvre de la ZLECAf ». Le commerce intra-africain figure en bonne place dans les programmes de mise en œuvre et de réforme d'ordre politique. Ainsi, 43 États membres de l'UA (soit 78 pour cent) ont désormais pris des engagements et soumis des offres visant à éliminer progressivement les droits de douane sur 97 pour cent de toutes les lignes tarifaires, les 3 pour cent restants appartenant à une catégorie d'exclusion sans réduction tarifaire. (AUDA-NEPAD 2022b). Il est tout aussi important de réduire les obstacles au commerce des services dans le but d'augmenter les revenus de l'Afrique de 450 milliards de dollars d'ici à 2035 (UA 2023). Il convient de noter que le Protocole sur le commerce des services a fait l'objet d'une attention particulière en raison de son potentiel transformateur pour garantir la participation des PME, qui jouent un rôle de premier plan dans le paysage des services du continent et, à cet égard, il s'agira à l'avenir d'assurer l'inclusivité des femmes et des jeunes dans les activités entrepreneuriales des PME.

Par conséquent, l'Initiative commerciale guidée (GTI) de la ZLECAf sera un moteur clé pour élargir la portée de la participation des PME au-delà des frontières nationales et dans les cinq régions dont les États parties ont satisfait aux exigences minimales de commerce dans le cadre de l'Accord. En outre, le Fonds de stabilisation (FA) de la ZLECAf est destiné à aider les États membres et le secteur privé, non seulement à participer efficacement au nouvel écosystème commercial, mais également à faire face aux perturbations à court terme telles que les pertes de recettes tarifaires. Le Fonds de stabilisation comprend trois composantes, à savoir un Fonds de base, un Fonds général et un Fonds de crédit. Le Fonds de base est constitué de contributions volontaires des États parties, ainsi que de subventions et d'assistance technique pour compenser les pertes de recettes tarifaires. Le Fonds général mobilisera des financements concessionnels et le Fonds de crédit se concentrera sur l'attraction de financements commerciaux pour aider les secteurs public et privé à bénéficier des opportunités offertes par la ZLECAf (UA 2023). Surtout, une Facilité spéciale de financement des PME (SFF) de la ZLECAf sera un moyen important d'améliorer l'accès au financement, qui a été le talon d'Achille de leur stabilité opérationnelle et de leur intégrité fonctionnelle (AUDA-NEPAD 2022a).

Pour l'ensemble des PME, le GTI, le FA et ses composantes ainsi que le SFF prévoient de développer et de financer des réseaux d'affaires et des chaînes de valeur transrégionales par le biais d'une mise en relation pour des opportunités productives ; et par conséquent, ils vont identifier un ensemble de biens et de services qui complètent et soutiennent le commerce entre l'État et les parties privées impliquées. En donnant vie et substance au GTI, l'accent est mis sur le commerce des services dans cinq domaines prioritaires qui se prêtent également à une forte participation des PME, à savoir le tourisme, les transports, les services aux entreprises, les services de communication et les services financiers (UNECA 2021).

▼

Cependant il est reconnu que, pour que la ZLECAf puisse passer avec succès de la vision à la réalité, il faut prendre en compte certains liens qui s'entremêlent dans des projets phares de l'Agenda 2063 de l'UA et qui ont tous un impact direct sur l'activité du secteur privé en général, mais sont particulièrement néfastes pour la croissance et le développement des PME. Il s'agit notamment de faire taire les armes pour créer un meilleur environnement propice à la paix et à la sécurité ; de faire face à l'augmentation des coûts du commerce résultant des barrières non tarifaires et des défis liés à l'inefficacité et à la faiblesse des infrastructures logistiques ; ainsi que des procédures réglementaires et douanières lourdes. À cela s'ajoute la libre circulation des personnes et une sécurité sanitaire renforcée à la suite de la pandémie de COVID-19 (UA 2023).

▼

Les PME et l'importance de l'affacturage

Le contexte opérationnel ci-dessus et les gains potentiels pour les PME qui découlent de sa mise en œuvre soulignent combien l'inclusion financière est impérative, en tant que moteur pour garantir que les gains de la ZLECAf soient dynamiques, durables et viables. En outre, l'accès aux services financiers est un important multiplicateur de création d'opportunités d'emploi et d'amélioration de la participation des femmes et des jeunes sur des marchés du travail autrement anémiques.

À cet égard, l'affacturage constitue un mécanisme de financement essentiel pour soutenir la croissance et le développement des PME de « deuxième génération » sur les marchés régionaux et les chaînes de valeur, en particulier en termes de vecteurs stratégiques de mise en œuvre de la ZLECAf évoqués ci-dessus. L'affacturage peut devenir un mécanisme essentiel dans la vie collective des PME africaines lorsqu'il s'agit de maintenir une trésorerie saine, de respecter leurs obligations financières et d'investir dans de nouvelles opportunités. Par exemple, l'affacturage pourrait grandement compléter l'efficacité du Fonds de stabilisation de la ZLECAf et de sa Facilité de financement des PME.

Dans cette nouvelle phase d'opérationnalisation de la ZLECAf et dans le contexte des défis de reprise économique du continent à la suite de la pandémie de COVID-19, des liquidités et un flux de trésorerie fiable seront l'élément vital de l'avenir des PME en Afrique. Grâce à l'affacturage et à la vente de leurs comptes débiteurs à des tiers, les PME pourront se concentrer sur la dynamique de croissance dans le cadre de la ZLECAf. Elles seront plus à même de couvrir leurs coûts opérationnels, d'investir dans de nouveaux équipements et technologies, d'employer du personnel supplémentaire, d'améliorer leur service de marketing au-delà des frontières nationales et, surtout, de s'étendre sur de nouveaux marchés régionaux (ACBF-Afreximbank 2021). L'affacturage s'accompagne également de services auxiliaires et d'appui à la valeur ajoutée qui soutiennent la viabilité et la rentabilité des PME tout en améliorant leur profil, comme un meilleur contrôle du crédit et la vérification de la solvabilité des clients des PME. Cela élimine le fardeau des enquêtes de crédit, des créances irrécouvrables, des retards de paiement et du risque de crédit (United Capital 2023).

En outre, compte tenu des exigences embryonnaires anticipées et des imprévus en incubation de l'Initiative commerciale guidée, du Fonds de stabilisation et de la Facilité de financement des PME, l'affacturage donnera aux PME la flexibilité financière nécessaire pour s'adapter, innover et se développer dans le cadre du nouveau régime commercial de la ZLECAf. Cela ne sera en aucun doute pas facile et nécessitera de la patience, des compétences, de la détermination et de la maturité dans ce qui sera un paysage de marché intra régional hautement compétitif (MFW4A 2022).

Bien que l'affacturage soit encore à un stade embryonnaire en Afrique, il a prouvé son pedigree et son efficacité en tant que méthode de financement des entreprises et de gestion du crédit (MFW4A 2022). Évidemment, il n'est pas une panacée, mais ses avantages sont bien établis dans les meilleures pratiques internationales (FCI 2023) puisque, par exemple, les prêts bancaires sont soumis à des critères d'éligibilité stricts et onéreux qui excluent *ipso facto* la majorité des PME africaines. À ces dernières, il faut généralement beaucoup de main-d'œuvre et presque toujours un fonds de roulement non seulement pour survivre, mais aussi pour croître et prospérer. En tant que telles, les PME doivent constamment faire face aux problèmes structurels d'accès au crédit et au manque de garanties dans un environnement commercial africain qui fonctionne généralement dans l'informel et a peur de prendre des risques. Ces problèmes sont aggravés par des contraintes non financières telles qu'une faible collecte de recettes, de mauvaises compétences en matière de gestion et d'administration, et pratiquement aucune protection sociale contre les aléas économiques lorsqu'ils surviennent (Brixiová, Kangoye et Urbain 2020).

En outre, il existe un taux de mortalité très élevé parmi les PME africaines que l'afflux de fonds de roulement via l'affacturage pourrait contribuer à enrayer. On estime que cinq PME sur sept font faillite au cours de leur première année. En Ouganda, un tiers des nouvelles startups ne survivent pas au cours de la première année d'activité ; tandis qu'en Afrique du Sud, le taux d'échec varie de 50 à 95 pour cent, selon le secteur ou l'industrie (AUDA-NEPAD 2022).

Il y a ici une triste ironie puisque les PME ont toujours été le tapis roulant de l'invention, de l'innovation, des nouvelles idées, de l'utilisation créative de la technologie, de l'emploi et de nouvelles formes de création de richesse, mais ont dû supporter le poids des déficiences existantes en matière de systèmes d'appui opérationnel (Albaladejo et Schmitz 2000).

Le paysage commercial modifié et changeant dans le cadre de la ZLECAf ouvre en outre une opportunité de connexion numérique entre les PME et les financiers du commerce qui pourraient être disposés à développer le paysage de l'affacturage en Afrique. À cet égard, il convient d'examiner l'environnement du capital-investissement et du capital-risque en Afrique. Cet environnement représente un domaine de résilience des investissements qui pourrait être encouragé à intégrer l'affacturage dans ses modèles d'investissement dans le cadre des instruments de mise en œuvre de la ZLECAf.

L'environnement du capital-investissement et du capital-risque en Afrique

Avant la pandémie de COVID-19, l'Afrique était l'une des régions à la croissance la plus rapide, avec une croissance annuelle moyenne du PIB de 4,6 pour cent entre 2000 et 2019. Cette croissance solide a été à son tour un moteur clé du secteur du capital-investissement (*PE*) et de l'industrie du capital-risque (*VC*). La ZLECAf offre donc une opportunité unique pour les sociétés de capital-investissement et de capital-risque de profiter de l'appétit d'investissement du continent post-pandémique, en particulier dans les secteurs de biens et de services qui ont un taux de rendement interne élevé. Il s'agit notamment des services financiers, des technologies de l'information, des soins de santé, de la production alimentaire, de la logistique et des transports, de l'agriculture et de l'agroalimentaire, de l'énergie, des technologies financières, de la construction, des loisirs et du tourisme, ainsi que de l'éducation.

En raison de sa souplesse, le secteur du capital-investissement et du capital-risque a le potentiel de jouer un rôle de catalyseur dans deux continuums : premièrement, en aidant la croissance et le développement des PME par l'innovation, l'entrepreneuriat et l'investissement ; et deuxièmement, en mobilisant des capitaux non bancaires à des fins d'affacturage, augmentant ainsi le nombre d'entités opérationnelles pouvant se concentrer sur l'affacturage en tant que méthode de financement rentable et mutuellement avantageuse. En outre, l'affacturage pourrait être un élément clé du financement mixte, qui prend de plus en plus d'importance dans la collecte de fonds. En réalité, et avant la pandémie, la collecte de fonds en *PE* en Afrique atteignait 3,8 milliards de dollars américains en 2019 (Barry et Odoh 2021).

L'affacturage ouvre un vaste paysage d'opportunités de capitalisation, de garantie commerciale, d'amélioration des liquidités et de planification financière pour les PME, de sorte qu'il offre des avantages en tant que mécanisme de capital permanent pour investir dans des secteurs qui profitent à la fois aux PME et aux flux d'activités de la ZLECAf. Le Système panafricain de paiement et de règlement (*PAPSS*) de la ZLECAf est particulièrement salubre pour l'implication des secteurs du capital-investissement et du capital-risque dans l'élargissement des paramètres de l'affacturage pour les PME. Le *PAPSS* est une infrastructure de marché financier centralisée qui favorise et permet des flux de devises efficaces et sécurisés à travers les frontières nationales (UA 2023).

En collaboration avec les banques centrales, le *PAPSS* fournira un service de paiement et de règlement à faible coût et à faible risque, élargissant ainsi la portée de l'inclusion financière pour couvrir la grande masse de PME du continent qui opèrent dans le secteur informel. Il est très important de relever que, du fait qu'il existe 42 monnaies sur le continent, le *PAPSS* réduira considérablement les coûts de convertibilité des devises, ce qui se traduira par une économie annuelle de 5 milliards de dollars (UA 2023).

Cependant, l'amélioration de l'environnement des entreprises et du secteur privé est essentielle pour réaliser les vastes ambitions de la ZLECAf et jouir des avantages potentiels qui peuvent découler du lien entre les PME et l'affacturage. Ceci est encore davantage important au vu des trois risques toujours présents dans l'esprit collectif du secteur du capital-investissement et du capital-risque, dans le contexte de dysfonctionnements du marché (Eyraud, Pattillo et Selassie 2021) :

- **Risque du projet** : la ZLECAf a créé une multitude d'opportunités commerciales pour les grandes et petites entreprises, mais surtout pour les PME. Cependant, la réserve de projets et de flux sectoriels « prêts à investir » doit être considérablement élargie. L'atténuation des risques à cette interface nécessite des systèmes d'appui sains pour évaluer la faisabilité, améliorer la conception des projets et créer un écosystème d'activités préparatoires qui développent et élargissent le nombre de projets, en particulier ceux qui ont un attrait pour la croissance transfrontalière et intra régionale.
- **Risque de change** : la préoccupation ici est le rapport rendement/dépréciation simultanée de la monnaie qui a un impact direct sur la rentabilité de l'investissement. Il n'est donc pas surprenant que le risque de change occupe une place importante dans les préoccupations du secteur du capital-investissement et du capital-risque. Pour réduire la volatilité, les États parties à la ZLECAf et les parties prenantes continentales doivent promouvoir des politiques macroéconomiques prudentes étayées par une saine gestion des réserves de change.

- **Risque de sortie** : les investisseurs du secteur du capital-investissement et du capital-risque hésiteront à participer au paysage financier de la ZLECAf s'ils n'ont pas l'assurance de pouvoir partir en vendant leurs participations et en récupérant leurs gains. L'infrastructure institutionnelle de la ZLECAf doit résoudre le problème des marchés financiers étroits et sous-développés, en améliorant les cadres juridiques et réglementaires, en particulier lorsqu'il s'agit d'une plus grande certitude sur les contrôles de capitaux qui peuvent soit ralentir, soit augmenter le coût de sortie.

Malgré ces risques, le continent reste une destination attractive pour les investissements en capital-investissement et en capital-risque, avec un potentiel de croissance important dans le cadre du programme de mise en œuvre et du programme stratégique de la ZLECAf. Il existe plus de 400 sociétés de capital-investissement et de capital-risque ainsi que des sociétés de gestion d'actifs qui fonctionnent en Afrique ; et il existe 200 autres entreprises de ce type dans le monde qui ont un portefeuille fortement axé sur l'Afrique (Withagen 2021). La Chine est le premier marché asiatique pour les investisseurs, ses entreprises publiques et ses banques réalisant des investissements importants dans le cadre de son « Initiative Ceinture et Route », à laquelle 46 pays africains ont actuellement adhéré (Xinlan 2023).

L'Afrique du Sud héberge 174 sociétés de capital-investissement et de capital-risque et abrite également leur siège social ou leurs bureaux régionaux. D'autres pôles majeurs de capital-investissement et de capital-risque se trouvent au Nigeria (63), au Kenya (48), à Maurice (24) et en Égypte (20). En ce qui concerne le potentiel de symbiose et de développement que l'affacturage en tant qu'entreprise peut générer pour le fonds de roulement et les liquidités des PME, 25 pour cent des acteurs du secteur du capital-investissement et du capital-risque affichent une préférence pour les transactions comprises entre 1 et 5 millions de dollars ; et 20 pour cent chacun dans une fourchette de 5 à 10 millions de dollars et de 10 à 25 millions de dollars (Withagen 2021).

Considérations d'ordre politique

Cette Note d'orientation invite à réfléchir sur quatre dimensions qui découlent de son orientation analytique globale :

- **La dimension réglementaire** : l'affacturage est apparu comme un mécanisme de financement flexible permettant de garantir l'efficacité et l'efficience du fonds de roulement des PME. L'expérience internationale montre que le secteur de l'affacturage devient plus solide et que les PME bénéficient davantage d'environnements économiques dotés de cadres juridiques, réglementaires et institutionnels fonctionnels et efficaces qui protègent toutes les parties prenantes. Cependant, la gouvernance réglementaire du secteur de l'affacturage et des entités commerciales associées reste largement concentrée dans les domaines nationaux et le défi dans le contexte africain est de mieux connecter, harmoniser et coordonner les différents éléments nationaux dans un effort continental pratique. À cet égard, l'ACBF, l'unité d'affacturage d'Afreximbank, avec l'aide du Secrétariat de la ZLECAf et de la FCI, devrait examiner comment la loi type d'Afreximbank sur l'affacturage pourrait servir de base au développement d'un modèle de réglementation prudentielle qui profite aux PME en facilitant un accès facile et inclusif au crédit et aux services connexes. Cela doit être conforme aux meilleures pratiques réglementaires mondiales et devrait inclure des règles d'autorisation et de surveillance pour les activités d'affacturage, des exigences de licence obligatoire pour les sociétés d'affacturage, des références pour les normes d'adéquation des fonds propres, des mesures d'adéquation et d'honnêteté, ainsi que des protections contre le blanchiment d'argent et la cybercriminalité.
- **La dimension renforcement des capacités** : hébergée au sein de l'unité d'affacturage d'Afreximbank et en lien et avec l'appui de l'ACBF, l'enjeu de cette dimension est de créer une « sociologie des PME et affacturage » des systèmes d'accompagnement favorisant un environnement propice au partage des connaissances, des expertises, des enseignements et des informations juridiques et réglementaires sur les avantages de l'affacturage pour les PME. Cette sociologie peut être enrichie par l'implication et la mobilisation des ressources d'autres parties prenantes telles que le Secrétariat de la ZLECAf, les Secrétariats de la CUA et de la CEA, ainsi que le Directeur de l'éducation et le Directeur Régional pour l'Afrique de *Factors Chain International* dont 43 pays africains sont membres.
- **La dimension financement** : avec le mécanisme de financement des PME de la ZLECAf comme point central et en collaboration avec l'unité d'affacturage d'Afreximbank, le Secrétariat de la BAD chargé de faire fonctionner la finance en Afrique et la Société financière africaine, une feuille de route des mécanismes de financement devrait être élaborée de manière aussi détaillée et complète que possible. Cela devrait inclure une action dédiée et concertée auprès des sociétés de capital-investissement et de capital-risque qui doivent être encouragées à créer et à mettre en place des mécanismes spéciaux pour l'affacturage et dont les conditions de financement doivent être accessibles à des taux concessionnels à la très grande majorité des PME, indépendamment de leur statut formel ou informel.

- **La dimension de la base de données** : les États parties qui ont ratifié la ZLECAf, en conjonction avec l'assistance technique des Secrétariats des CER et l'expertise documentaire pertinente au sein de la CUA, de la CEA et de la BAD, devraient mener des enquêtes pour établir une base de données sur les PME. La méthodologie doit être hiérarchique et mettre l'accent sur la préparation à court, moyen et long terme à la participation aux plateformes commerciales et financières de la ZLECAf. En tant que telle, cette méthodologie doit prendre en compte les qualités et attributs des PME qui ont la capacité opérationnelle de tirer parti de deux éléments : leurs intérêts sectoriels et leurs factures à recevoir doivent pouvoir être intégrés à l'affacturage dans leurs modèles économiques, grâce à des systèmes d'orientation et de soutien appropriés ; et ils doivent démontrer le potentiel de gestion et d'administration nécessaire pour participer aux chaînes de valeur transfrontalières et régionales.

Conclusion

Dans sa lettre et son esprit, la ZLECAf change la donne en tant que configuration commerciale et de grands progrès ont été réalisés dans sa mise en œuvre. Elle couvre l'ensemble du continent avec un objectif social légitime consistant à approfondir l'intégration et à améliorer le bien-être de 1,3 milliard de citoyens continentaux. En faisant progresser cet objectif social légitime, les PME ont un rôle particulier à jouer au sens normatif et substantiel. Elles doivent cependant surmonter la contrainte majeure de l'instabilité financière et il existe ici une opportunité pour l'affacturage de faire une profonde différence existentielle dans la croissance et le développement des PME, d'une manière véritablement transformatrice pour l'avenir du continent.

Remerciements

La Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) tient à remercier le Groupe de travail sur l'affacturage d'Afreximbank et les membres du Groupe d'études stratégiques de l'ACBF pour leurs suggestions et leurs idées qui ont aidé à affiner le document de recherche. Cette Note d'orientation a été réalisée par Garth le Père. Les opinions exprimées dans cette Note ainsi que dans le document dont elle s'inspire, sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'ACBF et d'Afreximbank.

Références bibliographiques

- ACBF-Afreximbank (2023), "Factoring as a Catalyst for Small and Medium Enterprises Development and Intra-African Trade." Harare, Zimbabwe: ACBF.
- Albaladejo, M and H Schmitz (2000), "Helping African SMEs to compete in regional and global markets: A strategic framework." UNECA: Addis Ababa. Enhancing SMEs Competitiveness in Global and Regional Markets: The Role of Support Services. Proceedings of a Workshop, 27 November -1 December.
- Barry K and O Adoh (2021), "Private equity in Africa: Trends and opportunities 2021." Insight 5 April. At <https://www.whitecase.com/insight-our-thinking/private-equity-africa-trends-and-opportunities-2021/> (visité le 28 novembre 2023).
- Eyraud, L, C Pattillo, and AA Selassie (2021), "How to Attract Private Finance to Africa's Development." IMF Blog: Washington DC, 14 June. At <https://www.img.org/enBlogs/Articles/2021/06/14/blog-how-to-attract-private-finance-to-africa-s-development/> (visité le 28 novembre 2023).
- AU (2023), "AU Summit 2023: Powering trade through AfCFTA." Africa Renewal, 17 February. At <https://www.un.org/africarenewal/magazine/february-2023/au-summit-2023-powering-trade-through-afcta/> (visité le 24 novembre 2023).
- AUDA-NEPAD (2022a), "Unlocking the potential of Africa's SME's Using Emerging technologies in Africa" African Union Development Agency, 1 August Blog. At <https://www.nepad.org/blog/unlocking-potential-of-africas-smes-using-emerging-technologies-africa/> (visité le 27 novembre 2023).
- AUDA-NEPAD (2022b), *Second Continental Report on the Implementation of Agenda 2063*. African Union Development Agency, February. At https://au.int/sites/default/files/documents/41480-doc2nd_Continental_Progress_Report_on_Agenda_2063_English.pdf (visité le 22 janvier 2024).
- Borerwe, M (2021), "Africa: Expanding access to trade finance is necessary for SMEs." The Africa Report, 29 November. At www.theafricareport.com/151540/africa-expanding-access-to-trade-finance-is-necessary-for-smes/?galid=CjwkcAiA9o/ (visité le 25 novembre 2023).
- Brixiová Z, T Kangoye, and T Urbanin (2020), "Access to Finance among Small and Medium-Sized Enterprises and Job Creation in Africa." Discussion Paper 665, Global Labor Organization: Essen, Germany. At www.econstpr.eu (visité le 27 novembre 2023).
- MF4A (2022), "Unleashing the potential of factoring in Africa." AfDB: Making Finance Work for Africa: Abidjan, Côte d'Ivoire, March. at www.mf4a.org/sites/default/files/resources/factoring-profile_final.pdf (visité le 27 novembre 2023).
- UNECA (2021), *Governing the African Continental Free Trade Area—Regional Economic Communities Interface*. Addis Ababa: UNECA.
- United Capital (2023), "Factoring Advantages & Disadvantages: The Essential Guide." United Capital: Lagos, Nigeria. At <https://www.unitedcapitalsource.com/blog/factoring-advantages-disadvantages/> (visité le 25 novembre 2023).
- Withagen, R (2021), "What does Africa's private equity landscape look like in 2021?" The Africa Report, 8 July. At www.theafricareport.com/105738/what-does-africas-private-equity-landscape-look-like-in-2021/ (visité le 28 novembre 2023).
- Xinlan, L (2023), "The Belt and Road Initiative: A Valuable Collaboration Platform." ChinaAfrica Magazine, 15, October.



THE AFRICAN CAPACITY BUILDING FOUNDATION | FONDATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN AFRIQUE
Securing Africa's future through capacity development
Assurer l'avenir de l'Afrique en renforçant les capacités

**THE AFRICAN CAPACITY BUILDING
FOUNDATION (ACBF HEAD OFFICE)**

2 Fairbairn Drive, Mount Pleasant, Harare, Zimbabwe
Tel: (+263-242) 304663, 332002
Cell: +263 772 185 308 - 10
E-mail: root@acbf-pact.org

**ACBF REGIONAL OFFICE,
WEST & CENTRAL AFRICA**

3rd Floor, The Rhombus, Plot 24 Tumu Street,
Kanda Estates, Accra, Ghana
Tel : +233 540122013
E-mail : accra@acbf-pact.org

**ACBF REGIONAL OFFICE,
EAST & SOUTHERN AFRICA**

ACK Garden House, 2nd Floor, 1st Ngong Ave, Nairobi, Kenya
Tel: +254 (20) 5160052
Cell: +254 727 116 276
E-mail: nairobi@acbf-pact.org



www.acbf-pact.org